



Paris, le 23 octobre 2009

Destinataires

Comités Régionaux (*pour diffusion aux clubs & juges GAM*)

Fédération Française de Gymnastique

Réf : DG/BTH/JD/ N°2053-2009

Direction Sportive Fédérale (01.48.01.24.24)

Objet : Modifications notation
des programmes Critérium GAM

▼
Fédération fondée
le 28 septembre 1873,
reconnue d'utilité publique.

Madame, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint des modifications et précisions à la notation des programmes imposés Critérium GAM mises en forme par la Commission Nationale Spécialisée GAM ; ces dispositions font suite aux remarques des entraîneurs, des juges experts aux agrès, de statistiques réalisées en compétition, ainsi qu'aux travaux des responsables de juges.

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Ces modifications sont téléchargeables sur le site extranet de la FFG (en vous dirigeant dans : base documentaire / technique et sportif / gymnastique artistique masculine)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Daniel Goury
Directeur Technique National